COMMUNE



DE BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 18 mars 2021

Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités Communales du 18 mars 2021

La séance est ouverte à 18h30 à la Maison Maring de Bougy-Villars avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et bienvenue par Madame le Préfet.

Installation et assermentation des Autorités communales – opérations légales conformément aux articles 83 à 92 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC).

- 2. Nomination du/de la secrétaire et des scrutateurs/trices provisoires.
- 3. Appel
- 4. Assermentation des membres du Conseil général.
- 5. Assermentation des membres de la Municipalité et du/de la Syndic/que et allocution du/de la Syndic/que.
- 6. Election du ou de la Président/e du Conseil général et allocution du ou de la Président/e du Conseil.
- 7. Election du ou de la secrétaire du Conseil général.

Après les assermentations, ouverture de la première séance du Conseil général de la législature 2021-2026 avec l'ordre du jour suivant :

Allocution du ou de la Président/e du Conseil.

- 8. Election du/de la ou des Vice/s-Président/e/s/es.
- 9. Election des scrutateurs/trices.
- 10. Election des scrutateurs/trices suppléants/es.
- 11. Nomination/élection des délégués/ées aux Conseils intercommunaux (AIEE, SIDERE, ASSAGIE, SDIS)
- 12. Election de la commission de gestion/finances (CoGesFin)
- 13. Election de la commission de recours (CoRec)

1. Ouverture de la séance et bienvenue par Madame le Préfet, Andréa Arn.

Les citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales, ainsi que les conseillers municipaux élus le 7 mars 2021, ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Madame la Préfète.

Il est constaté que les élections du 7 mars 2021 n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète, Andrea Arn, préside les opérations, elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle déclare la séance ouverte.

2. <u>Désignation du/de la secrétaire provisoire de la séance.</u>

Mme le Préfet désigne comme secrétaire provisoire : Mme Liliane Meylan

3. <u>Désignation de deux scrutateurs/trices de séance</u>

Mme le Préfet fait appel aux scrutateurs provisoires :

Mme Monique Demierre Mme Alexandra Thieulin

4. Appel

Madame le Préfet demande à Madame Liliane Meylan, secrétaire provisoire, de procéder à l'appel. 16 personnes présentes.

5. Assermentation des membres du Conseil général.

Installation et assermentation des Autorités communales – opérations légales conformément aux articles 83 à 92 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC).

Madame le Préfet informe que les personnes absentes aujourd'hui et qui le désirent, seront assermentées par le Président du Conseil général lors de la première assemblée du Conseil général où ils se présenteront.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

Chaque personne appelée nominalement par Madame Liliane Meylan, secrétaire provisoire, solennise la promesse (16 personnes présentes) Ils/elles sont de ce fait installés/es membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021. La liste des personnes assermentées est jointe au PV.

6. <u>Assermentation des membres de la Municipalité et du/de la Syndic/que.</u>

La Municipalité est assermentée conformément aux dispositions de l'article 62 de ladite loi pour la législature qui débutera le 1^{er} juillet 2021 jusqu' au 30.06.2026.

Madame la Préfète félicite les conseillers/ères municipaux/ales pour leur élection, puis, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus/es aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les Communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de ladite loi.

Municipaux: Madame Myriam Gaillard-Houriet

Madame Mary-Claude Liang Monsieur Raphaël Gonzalez Monsieur Florent Morandi

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

7. <u>Assermentation du Syndic :</u>

A l'appel de son nom par **Madame le Préfet**, le Syndic solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021, et est accueilli par de chaleureux applaudissements.

Syndic: M. Claude-Olivier ROSSET

8. Election du / de la ou des Président/e/s du Conseil Général.

En préambule, **Madame le Préfet** donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin. Elle rappelle que le/la Président/e est élu/e pour un an. Elle attend les propositions de candidatures. *Pas de proposition*.

Madame le Préfet demande que l'élection du ou de la Président/e du Conseil se fasse tacitement à main levée et annonce Monsieur CHARD Chris comme candidat.

Est élu tacitement **Monsieur CHARD Chris** , Président du Conseil, qui est accueilli par de chaleureux applaudissements.

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Madame la Préfète rappelle que le/la secrétaire du Conseil est élu/e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi/e en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Madame le Préfet demande que l'élection du ou de la Secrétaire du Conseil se fasse tacitement à main levée et annonce Madame Liliane Meylan comme candidate.

Est élue tacitement Madame Liliane Meylan, qui est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le/la président/e et la secrétaire.

Madame Le Préfet demande la lecture du procès-verbal qui est lu immédiatement par Madame Liliane Meylan, secrétaire, et approuvé à l'unanimité.

Madame la Préfète remercie l'assemblée et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président du Conseil Monsieur Chris CHARD pour les points suivants de l'ordre du jour.

Ouverture de la séance du Conseil général avec l'allocution du Président du Conseil général.

7. Election du/de la ou des Vices-Président/e/s/es.

Monsieur le Président rappelle que suite aux remaniements du Règlement du Conseil général du 18 février 2014, et selon l'art.8, deux vice-présidents peuvent être nommés. Dans la mesure du possible, Monsieur le Président souhaite que cet article puisse être appliqué afin de faciliter le travail du bureau en proposant une alternance et une implication pour les deux personnes préposées à ce poste.

Messieurs Jean-Pierre Baillif et Monsieur Jean-Paul Morandi sont proposés.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la votation des Vices-Présidents se fera tacitement et propose Monsieur Jean-Pierre Baillif et Monsieur Jean-Paul Morandi qui sont élus à l'unanimité par de chaleureux applaudissements et sont remercier pour leur engagement.

8. Election des scrutateurs/trices.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la votation des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléants, se fera tacitement à main levée.

Sont nommées scrutatrices à l'unanimité, Mesdames Monique Demierre, Catherine Richner, Alexandra Thieulin, Margaux Dehais. Celles-ci sont accueillies par de chaleureux applaudissements et remerciées pour leur engagement.

La composition du bureau du Conseil étant ainsi exécutée **Monsieur le Président** remercie les membres du bureau et se réjouis du bon fonctionnement de ce groupe de travail.

9. Nomination/élections des délégués/ées aux différents Conseils intercommunaux (AIEE-SIDERE-ASSAGIE-SDIS).

Monsieur le Président informe que l'élection des délégués aux différents Conseils intercommunaux (SIDEP, AIEE, SIDERE) se fera à main levée.

<u>SDIS</u>: **Monsieur Jean-Paul Morandi** est **élu à l'unanimité**, par de chaleureux applaudissements.

AIEE : Madame Binia Ris est élue à l'unanimité, par de chaleureux applaudissements

<u>SIDERE</u>: **Madame Binia Ris est élue à l'unanimité**, par de chaleureux applaudissements.

<u>ASSAGIE</u>: **Madame Catherine Richner est élue à l'unanimité** en tant que membre à la commission déléguée de l'ASSAGIE (Association scolaire Intercommunale Aubonne, Gimel et Etoy) par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président remercie et félicite les membres élus aux différents Conseil intercommunaux SDIS, AIEE, SIDERE, ASSAGIE. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements. Il informe que les groupes seront complétés lors du prochain Conseil général prévu le 12 octobre 2021.

11. Election de la commission de gestion/finances (CoGesFin)

Monsieur le Président informe que l'élection des membres de la commission de gestion/finances (CoGesFin) se fera tacitement à main levée.

Est nommé à l'unanimité, en tant que membres :

Monsieur Eric LE ROYER

Pas d'autre proposition.

Monsieur Eric LE ROYER est accueilli par de chaleureux applaudissements. Monsieur le Président informe l'assemblée que le groupe de la CoGesFin sera complété lors du prochain Conseil général du 12 octobre 2021.

12. Election de la commission de recours (CoRec)

Monsieur le Président informe que l'élection des membres de la commission de recours (CoRec) se fera également tacitement à main levée.

Sont nommés à l'unanimité en tant que membres :

- Madame Marlyse Udry
- Mademoiselle Jasmina Froideveaux
- Mademoiselle Margaux Dehais

Clôture de la séance d'installation des Autorités Communales du 18 mars 2021

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son engagement envers notre commune pour sa prochaine législature 2021/2022. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général est prévue le mardi 23 mars 2021 à 20h00 et la dernière assemblée du Conseil général, sous l'ancienne législature 2020-2021, aura lieu le 22 juin 2021 à 20h00 et lève la séance à 19h47.